



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 20

N°DEL 2022_06_079_2

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

Objet : FINANCES

Retrait de la délibération portant subvention d'équipement au budget annexe transport et parkings

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Catherine BRUNETTO donne procuration à Roger OLIVIER

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 11/07/2022
Et publication ou notification
Du 12/07/2022



Le Maire
Le Directeur Général des Services
Francis CAYOL



Secrétaire de séance :

Madame Stéphanie MECHIN

=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances expose au Conseil Municipal :

Par délibération en date du 28 Avril 2022, le Conseil Municipal a alloué une subvention d'équipement afin d'aider au financement du projet « Jardin du Train des Pignes », cette subvention était imputée en dépense au budget principal et en recette au budget transport et parkings.

La compétence transports ayant été versée à la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez, cette subvention ne peut plus être inscrite dans ce budget,

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2022_04_059_4 du 28 Avril 2022 portant Subvention d'équipement au budget annexe transport et parkings,

Considérant que la commune a perdu la compétence transport au profit de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez,

Considérant que le programme « Jardin du Train des Pignes » est prévu au budget annexe transport et parkings et qu'il doit s'inscrire uniquement sur le budget annexe parkings,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'APPROUVER le retrait de la délibération N° 2022_04_059_4 du 28 Avril 2022 portant subvention d'équipement au budget annexe transport et parkings.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité.

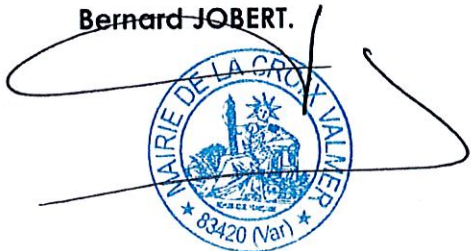
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**La secrétaire de séance
Stéphanie MECHIN.**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

12 JUIL. 2022

Le Maire

